

COMITE REGIONAL REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR F.F.C
ASSURANCES/DROITS/PRIX Coureurs ROUTE – PISTE **EPREUVES INTERREGIONALES 2020**

CATEGORIE	Ecole de Cyclisme (Pr.Po.pu.Bj)	Minime & Cadet	Minime ou Cadet	Féminines Juniors Séniors	Pass'C	Cyclo - Sportive	Rando	Gentleman Animation Gp Chrono	3 3.J J seuls	1.2.3 1.2.3.J 1.2.3.J.Op 2 2.3 2.3.J	1 1.2.	Piste T.C
DROITS ASSURANCES	55 € 65 €	115 € 120 €	115 € 120 €	120 € 130 €	125 € 135 €	135 € 160 €	125 € 145 €	125 € 140 €	130 € 140 €	155 € 160 €	160 € 180 €	70 € 80 €
SOUS TOTAL	120 €	235 €	235 €	250 €	260 €	295 €	270 €	265 €	270 €	315 €	340 €	150 €
Prix coureurs	0	0	0	122 € (10 Px)	0	0	0	0	183 € (10 Px)	198 € (10 Px)	305 € (10 Px)	C
TOTAL	120 €	235 €	235 €	372 €	260 €	295 €	270 €	265 €	453 €	513 €	645 €	150 € +C

A – En règle générale tarification par journée d'épreuve (Route – Piste)

B – Cas particuliers (Route) consulter le Comité Régional pour tous autres cas

- Courses en 2 tronçons (3/3.J/JSeuls) Droits et assurances 300 € et 15 Prix 320 € = 670 € (1 seul engagement)
- Courses en 2 tronçons (1.2.3/1.2.3.J.Op / 2/2.3/2.3.j) Droits et assurances 350 € et 15 Prix 405 € = 855 € (1 seul engagement)
- Courses en 2 tronçons (1/1.2/) Droits et assurances 400 € et 15 Prix 459 € = 959 € (1 seul engagement)

- Courses à étapes (3/3.J/JSeuls) sur 2 jours avec 1 étape et 2 demi-étapes
 Droits et assurances : 570 € / Prix 213 € + 152 € + 152 € + 366 € au général = 1513 € (2 engagements)
- Courses à étapes (1.2.3/2/2.3/2.3.J) sur 2 jours avec 1 étape et 2 demi-étapes :
 Droits et assurances : 665 € / Prix 320 € + 183 € + 183 € + 459 € au général = 1845 € (2 engagements)
- Courses à étapes (1/1.2/) sur 2 jours avec 1 étape et 2 demi-étapes
 Droits et assurances : 740 € / Prix 320 € + 183 € + 183 € + 459 € au général = 1915 € (2 engagements)

C – PISTE : Prix à l'Omnium – Minimes et Cadets prix facultatifs / J.S 5 Prix 150 € (Paiement sur place)

D – Dans le cas où plusieurs épreuves sont organisées le même jour et sur le même site, par le même organisateur, celui-ci doit régler l'assurance la plus importante + les droits d'organisation pour chaque épreuve.

E – Championnat Régional : A réception des feuilles d'engagements et des résultats, le club organisateur recevra le remboursement de 50% de l'assurance payée initialement.

F – Au dépôt du dossier au Comité Régional, les droits, assurances et prix doivent être réglés

G – A réception de la facture émise par le Comité Régional, relative aux engagements, le club organisateur devra payer celle-ci sous les 8 jours.